

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE BRIANÇON



La Maison de la justice est un établissement judiciaire rattaché au tribunal de grande instance de Gap : il donne tout son sens au chapitre accès au service dans le contrat de ruralité.

Le **PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** porte et assure le fonctionnement au nom des 3 Communautés de communes (Briançonnais, Guillestrois-Queyras, Pays des Ecrins)

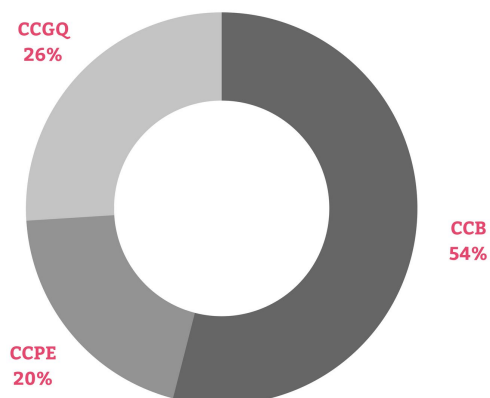


1 agent d'accueil du PETR



BUDGET

45 000€



MISSIONS

Assurer une présence judiciaire de proximité sur le Grand Briançonnais

Permet la mise en oeuvre des procédures alternatives aux poursuites pénales

Facilite la rencontre entre les citoyens et les acteurs de la justice

Concourir à l'aide aux victimes

Assurer la défense du consommateur

L'accueil de la MJD est ouvert depuis le 21 Février 2018 , 2 jours et demi par semaine ce qui permet un accueil des citoyens judiciaires pour les orienter au mieux dans leurs démarches judiciaires et leurs difficultés.

Depuis la reprise de la gestion de la MJD par le PETR en Février 2018 , les permanences sont remises en place :

- ❑ Consultations Avocats gratuites : 1 fois/mois
- ❑ Permanences Juriste Association MEDIAVIC aide aux victimes : 2 fois/semaine
- ❑ Permanences Juriste UDAF Droit de la Famille : 2 fois/ mois
- ❑ Permanences Association CLCV Défense du consommateur : 1 fois/mois

ACTIONS PÉNALES ET PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

- ❑ Délégués du Procureur : Mesures alternatives aux poursuites : **1 mardi/mois**
- ❑ Conseillers d'insertion et de probation : **2 fois/mois**
- ❑ Protection judiciaire de la jeunesse (éducatrices , psychologues , assistantes sociale) : **2 fois/semaine**
- ❑ Conciliateurs de justice : **sur rendez-vous**

**La reprise par le PETR de la gestion de la MJD,
c'est la volonté des élus de**

Favoriser l'accès aux services publics en confortant les lieux d'accueil mutualisés. Maintenir, compléter et organiser les services nécessaires aux populations et aux acteurs locaux, en rendant le territoire attractif pour donner envie de s'y installer et d'y rester.



HORAIRES D'OUVERTURE :

MARDI : 14H00-17H00
MERCREDI : 8H30-12H00 et 14H00-18H00
JEUDI : 8H30-12H00 et 13H30-17H00

PERMANENCE AVOCATS

1 mercredi par mois 8h45-11h45

29/09/2018
24/10/2018
21/11/2018
19/12/2018
23/01/2019

Sur RDV et sous conditions de ressources
(avis de non imposition)

Prise de RDV accueil MJD

PERMANENCE JURISTE UDAF

(spécialisée dans les questions de tutelle, curatelle
et habilitation familiale)

1er et 3ème mardi du mois 14h00-17h00

25/09/2018
02/10/2018
16/10/2018
06/11/2018
20/11/2018
04/12/2018
18/12/2018

Sans RDV

